

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés : Entre la structure et l'association.

L'HALIESFALCTES est une association à but non lucratif. Son objectif est de donner accès au plus grand nombre à des activités sportives, culturelles et de loisirs. : TRIBUNAL D'instance Volume 91 Folio n° 247 .

L'association a plusieurs participants à travers le globe terrestre. Vue intitulé associatif.

19 Rue Des couple 67000 Strasbourg haliesfalctes.info@gmail.com Brenner Alain 06 88 14 36 66

Et d'autre part le partenaire :

a été convenu et arrêté ce qui suit :

I - OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention est destinée à régir, de la manière la plus complète possible, la relation de partenariat conclue entre l'association et le partenaire, en vue principalement de réduction sur le prix des produits proposés par l'entreprise.

De plus, le partenaire peut s'engager ou non à fournir des dons de matériaux en vue d'un possible tournage d'un court métrage dans leur localité afin de pouvoir partager les cultures de chacun.

Elle précise de façon non exhaustive les droits et les obligations principaux des deux cocontractants, étant entendu que ceux-ci puissent évoluer au fil du temps ; l'objectif principal étant que le partenariat qui unit les deux parties se développe au maximum et dans le sens des intérêts de chacun.

II - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

D'une manière générale, l'association s'engage à mettre le logo sur l'ensemble des outils de communication.

Pour ce faire, l'association mettra à disposition au partenaire lors d'événements : flyers et site internet.

De plus, nous nous engageons à mettre visible votre établissement sur notre site avec un lien direct vers votre site. Sur notre site, les adhérents pourront voir vos offres avec nos réductions et votre localisation.

III - OBLIGATIONS DU PARTENAIRE

Le partenaire s'engage en contrepartie à mettre une réduction, pour les participants, à l'association le pourcentage de réductions voulu, en vue de la réalisation de l'objet de la convention. Diriger les participants du monde entier à trouver l'endroit grâce à une affiche d'informations. Le logo de l'association est connu dans les structures associées. Exemple : 5% 10% 15% 20%.

Ce que vous pouvez proposer, les participants seront déjà contents.

Autre exemple : Voir si nous faisons des concours, avoir un lot, un repas offert, loterie, etc.

Ou du matériel dont vous n'avez plus l'utilité, cela peut nous servir, sinon nous pouvons envoyer vers nos antennes.

VI - Autres propositions du partenariat où on peut vous faire de la pub.

Nous avons un journal où vous pouvez mettre des articles et de la pub. Un autre site où nous avons des CV de différentes personnes qui recherche du temps de travail.

Nous sommes en train de créer des séries et nous serions ravis de vous faire de la pub dans la série en tournant une scène avec vous, et filmée aux alentours.

Nous avons 14 concours gratuits sur divers pays et nous pourrions faire un concours avec votre organisme .

Voici les sites: [Concours](#) , [Série](#) , [Journal](#) , [Site de Basse](#).

V - DURÉE DE LA CONVENTION

Le présent partenariat conclu entre l'association et partenaire débutera dès la signature du contrat et sera définitif sauf si une mise à jour est à faire.

Fait à Strasbourg l'association HALIESFALCTÉS

Fait à

le partenaire